

Compte rendu du Comité Pilotage du site Natura 2000
Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond - Péret-Bel-Air

Le 28 mai 2008 à Bonnefond

Etaient présents :

- Christian AUDOUIN, Président du PNR Millevaches
- Sylvie MASSON, Secrétaire générale de la Sous-Préfecture d'Ussel, représentant M. le Sous-Préfet
- Pierre ESTRADE, Maire de Péret-Bel-Air
- Denis RAZEL, Adjoint au Maire de Bonnefond
- Pierre BOISSELIER et David THOMAS, conseillers municipaux à Ambrugeat
- Alain VERGNE, conseiller municipal à Davignac
- Frédéric GISCLARD, DIREN Limousin
- Frédéric ROUCHER, Conseil Général de la Corrèze
- Xavier VAN DE WIEL, technicien environnement, Communauté de Communes Ussel - Meymac - Haute-Corrèze
- Bernard BILLOT, GDF Plateau de Millevaches
- Daniel MOURAGNON, Adjoint technique, DDAF de la Corrèze
- Nicolas MALLET, ONCFS
- Sylvain GUERIN, technicien environnement, Communauté de Communes de Ventadour
- Erwan HENNEQUIN, CREN Limousin
- Pernelle DESAILLY, responsable équipe technique, CREN Limousin
- Jacques VIROLLE, Péret-Bel-Air
- Sylvain BERNARD, Agriculteur à Bonnefond
- Olivier VILLA, chargé de mission au PNR de Millevaches
- Françoise DUTHEIL, secrétaire au PNR de Millevaches

Excusés : ONEMA

Pouvoir: Michel PAILLASSOU à Pierre ESTRADE

Ordre du jour

- 1 Actualité Natura 2000,
- 2 Etat des lieux de la contractualisation Natura 2000 sur le site,
- 3 Proposition d'extension,
- 4 Points divers

Introduction

Denis RAZEL, Maire-Adjoint de Bonnefond, est heureux d'accueillir le Comité de Pilotage du site Natura 2000 Bonnefond - Péret-Bel-Air et présente les excuses du maire, André VITRAC, retenu par d'autres obligations. Il donne ensuite la parole à Christian AUDOUIN, Président du PNR de Millevaches et du Comité de pilotage.

Christian AUDOUIN remercie la commune de Bonnefond pour son accueil. Cette séance est la première qui se tient sous la présidence et la maîtrise d'ouvrage du PNR qui porte le projet et sa mise en œuvre dans le cadre du Document d'Objectifs. L'Etat est représenté par Sylvie MASSON, secrétaire générale, représentant M. le Sous-Préfet d'Ussel.

Un nouvel arrêté préfectoral a désigné la représentation au sein du Comité de Pilotage, de la commune de Pérols/Vézère et la désignation du représentant au titre des collègues et des usagers du Président de l'Union Régionale de la Forêt Privée.

Christian AUDOUIN propose de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Il informe l'assemblée du recrutement d'un nouveau chargé de mission au PNR affecté aux travaux des sites Natura 2000. Olivier VILLA s'occupera davantage de la ZPS Millevaches.

Olivier VILLA rappelle que le dernier Comité de Pilotage s'est tenu le 18 janvier 2008.

1 Actualité Natura 2000

Frédéric Gisclard présente la carte des 36 sites Natura 2000 en Limousin qui couvrent 6 % de la surface régionale et se répartissent entre :

- 3 sites Directive "Oiseaux"
- 33 sites Directive "Habitat"

En Corrèze, 18 sites couvrent 10 % de la surface du département.

1.1 Etat d'avancement du Docob en Limousin

Le Document d'objectifs est rédigé sous le contrôle du Comité de Pilotage (COFIL), lui-même constitué de différents acteurs locaux. Pour l'heure, en Limousin :

- 29 sites sont dotés d'un document d'objectifs,
- 2 Docobs sont en cours d'élaboration (étang des landes et haute-vallée de la Vienne)
- 5 Docobs sont à réaliser, dont ceux de 2 sites Directive Oiseaux (ZPS Millevaches, ZPS Dordogne), et ceux de 3 sites Directive Habitats : Vallée de la Dordogne, Vallée de la Cère, Haute-vallée de la Dronne.

Tous les Docobs devront être terminés pour 2010.

Etat d'avancement de la procédure de classement :

Pour bénéficier de l'ensemble des mesures contractuelles et de gouvernance prévues pour le dispositif Natura 2000 en France, il est nécessaire que chaque site ait préalablement bénéficié d'un arrêté de désignation en Droit national. Sur les 36 sites de la Région Limousin, l'état des lieux de cette procédure est le suivant :

- 20 sont en attente de désignation
- 16 bénéficient d'un arrêté ministériel

L'une des possibilités ouvertes par l'arrêté de désignation d'un site natura 2000 est de permettre la Présidence du Comité de Pilotage par un élu d'une collectivité territoriale. Actuellement, pour les 16 sites en Limousin qui bénéficient d'un arrêté ministériel en Limousin, 12 sites ont bénéficié d'une réunion d'installation du nouveau Comité de Pilotage, ce qui a abouti à :

- 5 sites qui ont désormais une gouvernance locale assurée par les collectivités
- 6 sites qui sont en attente de réponse
- 1 site avec gouvernance de l'Etat

2 Etat des lieux de la contractualisation Natura 2000 sur le site,

2.1 Mesures Agri-Environnementales

En 2007 sur le site, 74 ha de dossiers agri-environnementaux répartis entre trois agriculteurs avaient été déposés. Les dossiers des trois agriculteurs ont été acceptés par la D.D.A.F. de la Corrèze, mais seulement à hauteur de 58 ha.

Les 16 ha manquants trouvent principalement leur origine dans le retranchement cartographique lors de la saisie informatique en D.D.A.F., d'une partie des surfaces proposées à engagement. En effet, les surfaces en tourbières étant qualifiées de surfaces fourragères peu productives, elles ne peuvent bénéficier d'un taux de financement à 100 %, puisque certains engagements unitaires constitutifs des M.A.E doivent être modulés au même titre que la P.H.A.E.. En Corrèze, le coefficient de modulation du montant de la Prime à l'Herbe sur les surfaces fourragères peu productives est de 0,5.

Ce mode de gestion des dossiers M.A.E. ayant plus fortement pénalisé certains exploitants de sites Natura 2000 en Corrèze, une rencontre est prévue le 29 mai à Saint-Merd-les-Oussines entre des représentants de la profession agricole, l'administration de l'agriculture et les animateurs Natura 2000 concernés.

Erwan HENNEQUIN demande si le problème est interdépartemental ou régional.

Olivier VILLA répond qu'il s'agit d'un problème départemental.

Pour Christian AUDOUIN, le problème de fond quant à l'application des M.A.E. sur les surfaces fourragères peu productives touche à la protection, la valorisation et la bonne gestion des milieux sensibles qui, pour être sauvegardés, ont besoin d'être financés au même niveau que les surfaces herbagères. Sans cela, les procédures de gestion seront rendues plus difficiles encore à mener.

Il s'agit d'une procédure de protection à l'ambition déjà limitée en raison d'un zonage très restrictif (les seuls sites Natura 2000). Il faudrait obtenir une harmonisation des montants des M.A.E. et de l'éligibilité des surfaces pour qu'à l'échelle du Parc, ces surfaces sensibles puissent être également protégées. Le P.N.R. souhaitant cette mise en cohérence, il a d'ailleurs monté un programme de mesures agri-environnementales pour aider à la sauvegarde de 120 hectares de landes sèches en dehors des sites Natura 2000. En 2008, ce nouveau dispositif a permis d'engager 5 hectares de landes sèches en périphérie immédiate du site Natura 2000, sur la commune de Bonnefond. La mesure souscrite vise à la réouverture d'une lande par intervention mécanique, couplée à un pâturage extensif bovin.

Olivier Villa explique qu'en 2007, les agriculteurs n'avaient que la possibilité d'engager leurs parcelles avec des montants à taux plein (réservés aux surfaces qualifiées de productives). Les travaux conjoints de la D.D.A.F. 19 et des animateurs Natura 2000 permettront qu'à partir de 2008, ils aient le choix des montants des M.A.E. qu'ils engageront (taux réduit ou taux plein selon leur interprétation de la productivité fourragère de leur parcelle). La situation rentrera donc dans l'ordre à compter de cette deuxième année de programmation agri-environnementale.

Pour 2008, outre les 5 hectares de landes sèches citées plus haut, 21 hectares du site ont été proposés en M.A.E. :

Gestion raisonnée des prairies sur 0,26 ha,

Restauration de tourbière sur 0,7 ha,

Entretien de tourbières par pâturage sur 17,7 ha,

Entretien des parcours secs par pâturage sur 2,8 ha.

Les M.A.E. représentent les deux tiers des parcelles gérées conformément aux orientations du Document d'Objectifs dans le site.

Autre actualité agri-environnementale du site, une journée d'échanges sur Natura 2000 a eu lieu, le 21 mai 2008, entre les services de la D.D.A.F. et le P.N.R. de Millevaches en Limousin. Des parcelles du Site Natura 2000 furent visitées à cette occasion (lande enfrichée en forêt domaniale de Larfeuil, où des travaux liés à un contrat Natura 2000 doivent débuter fin 2008).

2.2 Contrats Natura 2000 non forestiers et non agricoles

Deux dossiers, financés par des fonds nationaux et européens gérés par la DIREN, ont permis de déposer en janvier deux contrats de restauration d'habitats d'intérêt communautaire:

- 1 dossier évoqué ci-dessus, dans la forêt domaniale de Larfeuil porté par l'Office National des Forêts (8,4 hectares),

- 1 dossier au bord de la Dadalouze porté par le CREN (11,2 hectares).

3 Propositions d'extensions

3.1 Procédure

Frédéric GISCLARD rappelle que les sites Natura 2000 peuvent avoir un périmètre modifié sur proposition du Comité de Pilotage. Il s'ensuit une consultation officielle des collectivités sur la base d'un dossier constitué par la Préfecture et la Diren, qui présente le nouveau périmètre. Les collectivités membres du Comité de Pilotage concernées par les nouvelles extensions sont consultées par la Préfecture et ont deux mois pour se prononcer sur cette proposition. Un bilan de la consultation est donné par la Préfecture. S'il est positif, le dossier part au Ministère. Le nouveau périmètre pourrait donc être officiel en fin d'année 2008. Un nouvel arrêté ministériel redéfinira le nouveau périmètre. S'il y a accord du Comité de Pilotage et des collectivités, le montage de contrats Natura 2000 pourra continuer quand bien même le nouvel arrêté ministériel n'aura pas encore été pris.

3.2 Intérêt des extensions

Olivier Villa explique que les propositions d'extensions se concentrent sur des tourbières, des landes et des pelouses, habitats pour la conservation desquels l'Etat a engagé sa responsabilité vis-à-vis de l'Union Européenne. Les massifs résineux n'étant pas des habitats d'intérêt communautaire, ni des habitats d'espèces dans ce site, l'Etat n'engage pas sa responsabilité dessus. Cela explique qu'ils soient très peu concernés par les extensions, tout au plus certains peuplements peuvent-ils voir leur bordure être touchée par une extension, lorsqu'ils avoisinent un habitat d'intérêt communautaire.

La proposition d'extension du site couvre 215 ha et concerne les 5 communes sur lesquelles le site est déjà établi: Bonnefond, Péret-Bel-Air, Davignac, Pérols/Vézère et Ambrugeat.

Olivier Villa rappelle que Pierre ESTRADE, Maire de Péret-Bel-Air, s'était déjà prononcé contre une proposition d'extension sur la zone de Gour en raison de la présence d'un captage d'eau potable.

Erwann HENNEQUIN demande s'il y a une superposition entre les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur identifiés dans la Charte du P.N.R. et le périmètre des extensions Natura 2000.

Olivier VILLA répond que cette superposition existe déjà partiellement et que la logique qui a prévalu pour délimiter les nouveaux périmètres a été, tout d'abord, de mieux prendre en compte les importantes surfaces d'habitat d'intérêt communautaire qui jouxtent le périmètre initial du site, puis d'ajuster le périmètre pour compenser les « oublis » dus à une échelle de cartographie trop petite lors de la délimitation du périmètre, et enfin de tenir compte d'une logique de bassin versant (qui ouvrira droit notamment à des M.A.E. sur des prairies fauchées, prairies qui pourraient avoir des incidences sur l'état de conservation des tourbières dans l'hypothèse où elles seraient trop fertilisées).

Pour Frédéric GISCLARD, il sera nécessaire de fournir une cartographie des habitats naturels sur les surfaces concernées par les extensions.

Olivier VILLA signale que la nature des habitats sur ces extensions est connue dans ses grandes lignes mais qu'elle demande à être affinée.

Frédéric GISCLARD indique que dans le Docob certains de ces périmètres d'extensions avaient déjà été cartographiés par le bureau d'étude en charge de la rédaction du DOCOB.

4 Divers

Erwann Hennequin demande pourquoi des MAE ne seraient pas engagées avant 2009 sur les parcelles aujourd'hui pâturées dans les tourbières situées sur la commune de Péret-Bel-Air . Olivier VILLA répond que pour engager une MAE, il faut que les agriculteurs possèdent un droit d'utilisation exclusif des parcelles pendant au moins sur 5 ans (durée des M.A.E.). Un rendez-vous est prévu le 3 juin entre le P.N.R. et la Chambre d'Agriculture de la Corrèze pour étudier la possibilité de prendre un arrêté préfectoral fixant les modalités d'application de conventions de pâturage pour une durée minimale de cinq ans. Ces conventions, prévues par le Code rural, permettent en effet à un agriculteur d'utiliser les terres d'une tierce personne, pour une durée et un montant (plafonné) déterminés, sans qu'à l'échéance de cette convention le propriétaire ne voit cette mise à disposition être requalifiée en bail rural.

Pour Erwan HENNEQUIN, il s'agit d'un système proche de celui qu'applique le CREN. Il précise qu'il est possible d'inclure une clause environnementale dans les baux ruraux, d'où l'intérêt de préserver par un cahier des charges les habitats naturels remarquables.

Christian AUDOUIN demande si le site Natura 2000 est concerné par des chemins de promenade, de randonnée, et s'il existe à proximité des sentiers de découverte.

Olivier VILLA répond que le GR 440 longe la partie nord du site et que la piste de la Blanche est très fréquentée par les randonneurs, chercheurs de champignons... Il ajoute que ce dernier site sera encore plus fréquenté si les éoliennes voient le jour.

Christian AUDOUIN précise que le Parc est preneur de réflexion et de recherche de projets portant sur la connaissance de la richesse de ce site pour le public. Il demande si un point de lecture paysagère serait envisageable, si un ou deux lieux dans les communes ne pourraient être prévus pour évoquer la faune et la flore, les habitats naturels... Si des idées se manifestent au niveau des communes ou des communautés de communes, le Parc est preneur.

Pierre ESTRADÉ indique que la commune de Péret-Bel-Air dispose d'une tourbière de 3 ha et qu'il avait proposé au Parc de l'aménager pour en faire un lieu de visite. Cela pourrait être intéressant de travailler à nouveau ce dossier.

Christian AUDOUIN répond que ce type de projet mérite d'être répertorié.

Olivier VILLA mentionne que divers projets de sentiers d'interprétation sont prévus sur le territoire du P.N.R., mais qu'il est difficile de les financer. Pour Péret-Bel-Air, il pense qu'un panneau ou un petit sentier sur caillebotis dans la tourbière du Col de la Blanche pourrait être réalisable plus rapidement qu'un grand sentier qui traverserait ou longerait une tourbière du site. Par ailleurs, le fait qu'un tel projet se réalise sur un terrain communal permettrait d'éviter un travail complexe de signature de conventions destinées à obtenir un libre accès à certaines parcelles enclavées. Le site des tourbières de Bonnefond Péret-Bel-Air étant isolé, l'aménagement d'un sentier d'interprétation risquerait en outre de poser des difficultés quant à son entretien et à la sécurité des usagers.

Christian AUDOUIN invite les maires à réfléchir sur un projet. Il n'est pas possible de multiplier les sentiers d'interprétation car ils deviendraient concurrentiels. Il en existe un sur la tourbière de Négarioux-Malsagne. Il s'agit d'un projet lourd et coûteux. Il existe des procédures légères qui peuvent permettre de valoriser les paysages, de diffuser l'information. Cela peut être une table de lecture, des cônes de vision. L'important est de valoriser le patrimoine qui doit être regardé, mis en valeur et transmis aux générations futures. Mais cela n'est pas possible sans l'aide des communes, des agriculteurs, des forestiers....

Bernard BILLOT demande qu'elle est la réaction des propriétaires concernés par l'extension.

Olivier VILLA répond qu'ils le diront lorsque ce sera en consultation en mairie.

Bernard BILLOT ajoute qu'ils ne sont pas au courant, sauf sur Péret-Bel-Air.

Christian AUDOUIN indique que rien ne se constituera sans consensus. Il y a toute une phase d'orientation, d'approche. L'arrêté interviendra après tout ce travail de réflexion. S'il y avait, le moment venu, des questions qui poseraient problème, le Comité de Pilotage serait informé et en discuterait.

Frédéric GISCLARD informe qu'il préparera le dossier pour la Préfecture sur lequel et les cinq communes, qui auront deux mois pour se prononcer. Si le Parc souhaite contacter les propriétaires, il faut le faire avant le démarrage de la procédure officielle, qui pourrait intervenir dans l'automne. Mais il faut garder à l'esprit que seuls les avis motivés par rapport à l'objectif Natura 2000 seront recevables.

Olivier VILLA ajoute que pour 2009 on pourra disposer du nouveau périmètre.

Pour Pierre ESTRADÉ, il faut déjà connaître les propriétaires.

Bernard BILLOT propose de faire une réunion par commune. Il pense qu'il ne faut pas mettre les propriétaires devant le fait accompli.

Pierre ESTRADÉ demande de transmettre en mairie un plan d'extension.

Olivier VILLA propose que le Parc complète le parcellaire cadastral.

Pierre ESTRADÉ ajoute qu'il faut pouvoir disposer d'un plan cadastral précis.

Olivier VILLA précise que la consultation des propriétaires pourrait avoir lieu pendant l'été. Il propose une réunion publique dans chaque commune concernée.

Frédéric GISCLARD indique que la procédure officielle sera effectuée après ces réunions.

Olivier VILLA indique que le dépôt du dossier dans les mairies aura lieu début octobre pendant 2 mois. Beaucoup des propriétaires concernés par cette procédure d'extension possèdent déjà des parcelles dans le site Natura 2000.

Dominique ROUCHER indique que le Conseil Général a édité un Schéma Départemental des Espaces Naturels sensibles. L'information du public est prévue dans ce Schéma. Dans ce cadre, et avec l'ensemble des acteurs du site Natura 2000, une réflexion peut être portée pour élaborer une méthodologie d'informations et d'ouverture des sites au public (CREN, PNR....). Le Conseil Général peut être co-financier des ouvrages prévus.

Christian AUDOUIN mentionne que le Conseil Général a, au titre du Contrat de Parc, retenu sa participation pour ce type d'actions. L'objectif est de réaliser un Schéma territorial des sites valorisés en s'appuyant, pour ce qui est de la randonnée, sur le Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée, placé sous la responsabilité du Conseil Général.

Frédéric GISCLARD indique que la DIREN prévoit par site Natura 2000 l'édition d'une plaquette d'information du site destinée aux propriétaires.

Sylvie MASSON, de la Sous-Préfecture d'Ussel, revient sur les Mesures Agri-environnementales et signale qu'elle communiquera au Sous-Préfet le problème des variations de taux de financement en fonction de la nature du terrain (Surfaces Fourragères Peu Productives).

Erwan Hennequin propose une visite de terrain sur la tourbière de la Ferrière. Il serait bien que le Comité de Pilotage s'y rende pour constater les bons résultats obtenus sur cette tourbière.

Pour Frédéric GISCLARD, il est effectivement intéressant de voir concrètement ce qu'il s'y passe.

Christian Audouin propose que la prochaine réunion du Comité de Pilotage ait lieu à Péret-Bel-Air cet automne, avec à l'ordre du jour : un point sur la procédure d'extension et une visite de la tourbière de la Ferrière.